



TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE LUBUMBASHI

ORIGINAL

Cabinet du Greffier Divisionnaire

CERTIFICAT DE NON APPEL N° 340./2021

Je soussigné, **Jean-Baptiste A. NYUNDO MUTOMBO**,
Greffier Divisionnaire du Tribunal de Grande Instance de Lubumbashi et y
résidant ;

Certifie par le présent qu'il n'existe jusqu'à ce jour aucun
appel interjeté contre le Jugement rendu publiquement et
contradictoirement à l'égard de toutes les parties en date du 13/10/2021
sous **RP 19203** par le Tribunal de Paix Lubumbashi/Ruashi, siégeant en
matière répressive au premier degré et signifié le 28/10/2021 par l'exploit de
l'Huissier de Justice **KABANGE NUMBI** de résidence à Lubumbashi

EN CAUSE :

Ministère Public et partie Civile La Société **SANDSTONE WOLDWIDE Ltd**

CONTRE

Monsieur **KASEKA TSONGO Abraham Alias Eric KASEKA**

Fait à Lubumbashi, le 02.11.2021

Le Greffier Divisionnaire

Jean-Baptiste A. NYUNDO MUTOMBO

Chef de Division

ALAIN